



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2022-08-022

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2022

Sommaire

Direction départementale des Territoires de Loir-et-Cher /

41-2022-08-30-00003 - Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature aux agents de la DDT 41 (5 pages)

Page 3

Direction départementale des Territoires de
Loir-et-Cher

41-2022-08-30-00003

Arrêté préfectoral portant subdélégation de
signature aux agents de la DDT 41

**Arrêté préfectoral n°
portant subdélégation de signature aux agents de la direction
départementale des territoires de Loir-et-Cher**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 6 janvier 2021 nommant Monsieur François PESNEAU, administrateur général, en qualité de préfet de Loir-et-Cher à compter du 25 janvier 2021,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 du Premier Ministre portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 27 janvier 2021 nommant Monsieur Patrick SÉAC'H, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n°41-2021-02-15-004 du 15 février 2021 portant délégation de signature à M. Patrick SÉAC'H, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral de l'Indre-et-Loire n° 2021-04-DDT37-TE du 15 avril 2021 et l'arrêté préfectoral du Loiret n° 45-2021-03-01-023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick SÉAC'H, directeur départemental des territoires, pour les demandes d'autorisations individuelles des transports exceptionnels,

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 14 janvier 2022 nommant Monsieur Patrice FRANÇOIS, directeur départemental adjoint des territoires,

Sur proposition de Monsieur Patrick SÉAC'H, directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Patrice FRANÇOIS, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des attributions dévolues à la direction départementale des territoires, et sous réserve des dispositions particulières et des exclusions visées dans le corps de l'article, pour toute correspondance, tout acte, toute

décision relevant des domaines et matières référencés à l'arrêté préfectoral n° 41-2021-02-15-004, l'arrêté de la Préfète de l'Indre-et-Loire n° 2021-04-DDT37-TE et l'arrêté préfectoral de la Préfète du Loiret n° 45-2021-03-01-023.

Article 2 :

Dans la limite des attributions dévolues à la direction départementale des territoires, et sous réserve des dispositions particulières et des exclusions citées dans le corps de l'article 8, délégation de signature est donnée pour toute correspondance, tout acte, toute décision relevant des domaines et matières référencés à l'arrêté préfectoral n°41-2021-02-15-004, l'arrêté de la Préfète de l'Indre-et-Loire n° 2021-04-DDT37-TE et l'arrêté préfectoral de la Préfète du Loiret n° 45-2021-03-01-023 :

M. David MATHON – chef du service prévention des risques, ingénierie de crise éducation routière, pour les affaires mentionnées à l'article 1, l'article 2 et l'article 3 du chapitre VII au X et XII.

M. Lionel GUIVARCH – adjoint au chef du service prévention des risques, ingénierie de crise éducation routière, pour les affaires mentionnées à l'article 1, l'article 2 et l'article 3 du chapitre VII au X et XII.

M. Mathieu FRIMAT – chef du service eau et biodiversité pour les affaires mentionnées aux articles chapitre I (congrés) et aux articles 3 à 5.

M. Olivier POITE – adjoint au chef du service eau et biodiversité pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congrés) et aux articles 3 à 5.

M. Didier BRILL – chef du service habitat, bâtiment et rénovation urbaine, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congrés) et aux chapitres VI à XIV.

Mme Martine POMMIER – cheffe du service urbanisme et aménagement, pour les affaires mentionnées aux articles 1 chapitre I (congrés) et aux chapitres VI à IX, XIV et à l'article 3, chapitres IX.

Mme Julie QUENTIN-FICHET – adjointe à la cheffe du service urbanisme et aménagement et chargée de mission territorial Centre pour les affaires mentionnées aux articles 1 chapitre I (congrés) et aux chapitres VI à IX, XIV et à l'article 3, chapitres IX.

Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU – cheffe de service de l'économie agricole et développement rural, et responsable de l'unité aides PAC et coordination des contrôles, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congrés) et aux articles 4, 5 6 et 7.

M. Mathieu NIVAL – adjoint à la cheffe de service de l'économie agricole et développement rural, et responsable de l'unité aides PAC et coordination des contrôles, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congrés) et aux articles 4, 5 6 et 7.

M. Joël MARTINE – chef du service connaissance des territoires et prospective, pour les affaires mentionnées à l'article 1 chapitre I (congrés).

En cas d'absence ou d'empêchement de la direction, une décision d'intérim permettra de désigner la ou les personnes qui disposeront de délégations de signature étendues.

En cas d'intérim des délégataires susvisés, l'intérimaire dispose des mêmes délégations de signature que la personne qu'elle supplée.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires susvisés, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après pour les affaires se rapportant au tableau ci-dessous :

Noms, prénoms, grade	Fonctions	Domaines dans lesquels s'exerce la délégation
Mme Laurence SOULIS	Responsable de l'antenne territoriale nord	Article 1 chapitre I (conгés) et aux chapitres VI - VII - VIII et IX Article 3, chapitres IX, X et XI
Mme Lætitia MICHEL	Adjointe au responsable de l'antenne territoriale nord	Article 1 chapitres VII - VIII et IX Article 3, chapitres IX, X et XI
Mme Laure YVONNET	Responsable de l'unité politiques publiques de l'urbanisme	Article 1 chapitre I (conгés) et aux chapitres VI, VII, XIII et IX Article 3, chapitres IX, X et XI
Mme Gaëlle RICHARD	Responsable de l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme	Article 1 chapitre I (conгés) et chapitres VI VII, VIII et IX
Mme Véronique ROCHEDREUX	Adjointe au responsable de l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme	Article 1 chapitre I (conгés) et chapitres VI VII, VIII et IX
Mme Aurélie RAMUS de COSTE	Responsable de l'unité développement durable et croissance verte	Article 1 chapitre I (conгés)
M. Didier BRAMBILLA	Responsable de l'unité parc privé	Article 1 chapitre I (conгés)
M. Fabrice GRAND	Responsable de l'unité foncier, installation, structures	Article 1 chapitre I (conгés) Article 4 chapitres I, II, III et V et VII Article 5 Article 7
M. Christophe CHAUVREAU	Responsable de l'unité hydro-morphologie et prélèvements	Article 1 chapitre I (conгés) Articles 3 et 5
Mme Célia DORÉ	Responsable de l'unité nature-forêt	Article 1 chapitre I (conгés) Articles 3 et 5
Mme Anne Sophie HESSE	Responsable de l'unité maîtrise des pollutions de l'eau	Article 1 chapitre I (conгés) Articles 3 et 5
Mme Angélique BRAMBILLA	Responsable de l'unité défense – transports	Article 1 chapitre I (conгés) et aux chapitres II à IV et XII
Mme Mélanie DUCOURTIEUX	Adjointe au responsable de l'unité défense – transports	Article 1 chapitre I (conгés) et aux chapitres II à IV et XII

Noms, prénoms, grade	Fonctions	Domaines dans lesquels s'exerce la délégation
Mme Michelle PASQUIN	Gestionnaire Transports Exceptionnels	Chapitre II (Arrêtés préfectoraux réglementaires et autorisations de transports exceptionnels)
Mme Zohra LEFORESTIER	Cheffe du pôle interdépartemental des transports exceptionnels	Article 1 chapitre I et chapitre II (Arrêtés préfectoraux réglementaires et autorisations de transports exceptionnels)
Mme Isabelle BAJOU	Responsable de l'unité prévention des risques	Article 1 chapitre I (congés)
Mme Aouicha KRADAoui,	Responsable de l'unité sécurité routière	Article 1 chapitre I (congés)
M. Sébastien KOPP	Responsable de l'unité Loire	Article 1 chapitre I (congés) et V
M. Alain SIONG	Responsable de l'unité éducation routière	Article 1 chapitre I (congés)
M. Max MONGELLA	Gestionnaire – instructeur à l'unité défense-transports	Article 1 chapitres II à IV
Mme Cassandra GUNTZ	Responsable de l'unité géomatique	Article 1 – chapitre I (congés)
Mme Cécile DORMOY	Responsable de l'unité observatoire et études	Article 1 – chapitre I (congés)
Mme Valérie COURCELLES	Responsable de l'unité bâtiment durable, politiques de l'habitat, accessibilité	Article 1 chapitre I (congés) et chapitres VIII, X et XI
Mme Louise ALBERT	Responsable de l'unité parc public, rénovation urbaine	Article 1 chapitre I (congés) et chapitre X

Article 3 :

Dans le cadre particulier des astreintes de direction, les agents ci-après bénéficient de la délégation des articles 1, chapitre II à V:

- M. Lionel GUIVARCH
- M. Didier BRILL
- M. David MATHON
- Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU
- M. Joël MARTINE
- M. Mathieu FRIMAT
- Mme Martine POMMIER.

Article 4 :

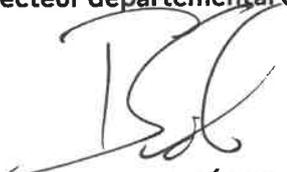
L'arrêté de subdélégation de signature n° 41-2022-06-08-00003 du 8 juin 2022 est abrogé.

Article 5 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Blois, le 30 / 09 / 2022 .

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires



Patrick SÉAC'H